

Bruxelles, le 12 avril 2019
(OR. en)

8143/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0073(NLE)

UD 106
CID 3
TRANS 252

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 7410/19 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de gestion de la convention TIR en ce qui concerne la proposition visant à modifier la convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR - Adoption

1. Le 11 mars 2019, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet, qui est fondée sur l'article 218, paragraphe 9, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Le 14 mars 2019, le groupe "Union douanière" a examiné la proposition et est parvenu à un accord sur le texte qui figure dans le document ST 8151/1/19 REV 1.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents pourrait:
 - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe et
 - inviter le Conseil à adopter sans débat, lors d'une de ses prochaines sessions, le projet de décision dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 8459/19.